



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

REÇU LE
31 MAI 2023

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



STS 0161

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Commune de Mézières FR
Route de l'Eglise 5
1684 Mézières FR

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Givisiez, le 26 mai 2023

Courriel: saav-cc@fr.ch

RAPPORT D'ANALYSE

V 1

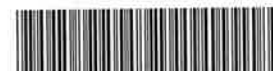
N° de dossier : 23-FR-19685

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Mézières FR
Prélèvement du : 23.05.2023 Effectué par : Monsieur Jean-Luc ULDRY
Météo des dernières 24 heures: faibles précipitations
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: faibles précipitations

Date arrivée : 23.05.2023

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 23-65719 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 002 - réseau de distribution Mézières FR avec Eau de Romont
Lieu de prélèvement : 16 - Edilité, robinet dépôt, Route de l'Eglise 5, Mézières FR
Température de l'eau : 11 °C
Débit [l/min] : 20
Statut de distribution : Distribuée dans le réseau

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incoloré	incoloré
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	336 ± 7	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.18 ± 0.03	max. 1
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/l	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/l	2 ± 0	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/l	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	19.6 ± 0.8	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/l	68 ± 3	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/l	7 ± 0	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	8	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16). La facture fait l'objet d'un document séparé.



Xavier GUILLAUME
Chimiste cantonal

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.